

Honorables sénateurs, si notre assemblée peut remédier à la situation de quelque façon, et le sénateur Manning a dit que nous le pourrions, nous devrions le faire. Comme le sénateur Manning l'a suggéré, la question pourrait être examinée par notre comité permanent du Règlement et de la procédure. J'ignore dans quelle mesure cela pourrait être efficace, mais j'espère que le Sénat pourra adopter des règles qui éviteraient qu'on nous saisisse de bills au dernier moment lorsque nous sommes si peu nombreux pour les étudier. Il est possible que d'autres sénateurs qui aimeraient discuter ce bill ne puissent être présents.

Cela fait évidemment partie d'un groupe de bills. Nous en attendons un autre. J'ignore combien de temps nous allons attendre, car cela dépend de la Chambre des communes.

L'honorable M. Goldenberg: Si le sénateur Grosart me le permet, on m'informe que ces amendements entrent dans le cadre de la loi de l'impôt sur le revenu et, comme cette loi vient juste d'être adoptée, un certain retard s'est produit dans la production des autres bills. Ce sont les renseignements qu'on m'a donnés.

L'honorable M. Grosart: Merci de vos précisions, sénateur Goldenberg. Mais, comme vous l'avez dit précédemment, c'est une chose courante. Que cela ait un rapport, comme dans le cas présent, avec les problèmes relatifs au bill C-259, cela ne change en rien la validité de mon argument. Que nous ayons ou non subi un long retard dans l'étude des problèmes relatifs au bill C-259, si ma mémoire est bonne, nous serions dans la même situation.

• (1720)

Ce bill et ses annexes sont une preuve de la complexité de la loi. Le sénateur Goldenberg en a commenté certains articles et en a omis d'autres.

Honorables sénateurs, pour montrer la complexité d'une mesure législative de ce genre, je voudrais en citer d'autres articles. Le premier est celui-ci:

7801-1

Palmes, fougères, caoutchoutiers (figus), balisiers, dahlias, pivoines, rhododendrons *y compris les azalées*, lilas en pots, araucarias et lauriers.

7802-1

Glafeuls, sous forme de *tiges souterraines bulbeuses*.

7803-1

Hydrangées et autres plantes en pots, n.d.; plants de rosiers et autres plants pour la greffe ordinaire ou pour la greffe par œil détaché, n.d.; bulbes, tiges souterraines bulbeuses, tubercules, rhizomes et racines dormantes, n.d.

7804-1

Hydrangées...

D'une certaine façon, il y a quelque chose pour tout le monde. On accorde beaucoup aux jardiniers et, en parcourant le bill, je vois qu'on a même songé aux jeunes, puisque les perles de verre sont maintenant exemptes de la taxe, d'après l'annexe du bill.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Grosart: J'entends des applaudissements, et je pense qu'ils viennent du sénateur Argue.

Dans son ensemble, le bill semble destiné à accorder un certain soulagement fiscal et, par conséquent, un certain encouragement à l'industrie pétrochimique sur les mar-

[L'honorable M. Grosart.]

chés intérieurs et d'exportation. Je dois dire que les porteparole de cette industrie le considèrent comme un soulagement insignifiant, qui est loin d'être le genre d'encouragement que l'industrie avait demandé au gouvernement et auquel, selon bon nombre de gens, elle a le droit de s'attendre.

C'est tout ce que j'ai à dire au sujet de ce bill, honorables sénateurs. Je ne vois aucune raison de ne pas l'étudier très rapidement. A mon avis, le même commentaire s'applique aux autres bills que nous nous attendons à recevoir.

L'honorable Herbert O. Sparrow: Honorables sénateurs, je demanderais au parrain de ce bill de me fournir certains renseignements au sujet du numéro 99208-1, qui figure à l'annexe C? Il ne pourra peut-être pas répondre à ma question sur le champ, mais peut-être pourrait-il se renseigner.

Je crois que l'annexe C du Tarif des douanes renferme les articles interdits. L'un d'eux est celui des jetons de commerce, en métal, de forme circulaire, dont on veut changer la description en y ajoutant les termes:

... à moins que dans un cas particulier ou une catégorie particulière de cas ils soient exemptés des dispositions de ce numéro par un règlement du gouverneur en conseil.

L'honorable sénateur pourrait-il me fournir des renseignements sur le genre de règlement qui pourrait être fait? Dans quelles conditions va-t-on autoriser l'importation au Canada de jetons de commerce, en métal, de forme circulaire?

Si je pose cette question, c'est qu'au cours de l'année, on a arrêté à la frontière certain nombre d'expéditions de pièces métalliques, et on a refusé de les laisser entrer au Canada. Si je ne m'abuse, l'objet de la nouvelle disposition est de permettre l'importation de ces pièces. Je me demande ce que va prévoir le règlement pour l'avenir.

L'honorable M. Goldenberg: Je peux dire dès maintenant au sénateur que pour ce qui est des jetons de commerce, en métal, de forme circulaire, on a l'intention de veiller à ce que les pièces de collection et les pièces commémoratives, à l'égard desquelles le ministère a reçu des instances, puissent être importées. On ne permettra pas l'importation du genre de jetons que l'on pourrait, par exemple, utiliser illégalement dans les distributeurs automatiques.

L'honorable M. Benidickson: Je suppose que le sénateur veut parler de la disposition du n° 99208-1 imprimée en tout petits caractères?

L'honorable M. Sparrow: Oui.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

3^e LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ce bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

L'honorable M. Goldenberg: Je propose que nous procédions maintenant à la troisième lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour le 3^e fois, est adopté.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Léopold Langlois: Honorables sénateurs, il reste encore le bill C-275 à venir. On l'étudie en ce moment